

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 mars 2018

SECRET DES AFFAIRES - (N° 675)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL74

présenté par
M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 29, substituer au mot :

« dérogations »,

le mot :

« exceptions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle. La notion de dérogation n'est pas pertinente.